

André PHILIP  
*Professeur à la Faculté de Droit  
et des Sciences Economiques  
de Paris.*

**CONFÉRENCE  
DES NATIONS UNIES  
SUR LE COMMERCE  
ET L'INDUSTRIE  
(22 avril 1964) (1)**

INTRODUCTION

Avant de présenter les propositions françaises d'organisation des marchés des produits de base, je tiens à faire le point de l'état actuel des discussions devant cette Commission.

La délégation française a déjà indiqué ses réserves devant le fait que l'on ait commencé par débattre le problème des soi-disant obstacles au commerce et que, dès maintenant, des résolutions aient été présentées en la matière ; alors que pour nous, aucun progrès ne peut être réalisé sur ce point avant qu'un accord ait été obtenu sur les problèmes réels relatifs à l'organisation de la production et à la stabilisation des prix des produits d'origine tropicale ; je voudrais, sur ce point, préciser nettement la position de ma délégation.

I. — Nous ne sommes plus au XIX<sup>e</sup> siècle, à l'époque où l'on croyait à l'existence d'un libre marché mondial et où il semblait que la suppression d'obstacles au commerce et la généralisation de libre échange devaient permettre de résoudre tous les problèmes. En fait, il n'y a jamais eu de libre marché mondial ; et celui du XIX<sup>e</sup> siècle était en réalité un marché organisé et dirigé de quelques grandes places financières prédominantes qui prenaient les décisions essentielles en matière d'orientation des investisse-

(1) Note : Nous tenons à renvoyer le lecteur, pour complément d'information, au très important article de synthèse sur la Conférence de Genève, publié par le professeur André PHILIP dans le n<sup>o</sup> 19 de la Revue *Developpement et Civilisation*, septembre 1961. (M. R.).

ments internationaux ; la tentative de l'entre-deux guerres de revenir à ce soi-disant libre marché a abouti à la crise mondiale de 1929, et aucun de nous ne veut aujourd'hui courir le risque de revivre une telle époque. En fait, nous sommes devant un problème nouveau, celui de la maturation d'économies jusqu'ici sous-développées, nous avons tous en cette matière une responsabilité solidaire, nous savons que les pays riches industrialisés déjà développés doivent consentir des sacrifices en faveur de leurs frères économiquement attardés et qu'un transfert des revenus, analogue à celui qui a été effectué dans les législations sociales internes, doit être effectué en faveur des pays en voie de développement. Certes, il y a intérêt à ce que ce transfert soit réalisé non seulement par la voie financière mais aussi par des moyens commerciaux, car le commerce n'est pas un but en soi, c'est un moyen, à côté d'autres, pour assurer le développement économique.

II. — Nous pensons que ce développement pose avant tout et nous pose à tous en commun, une responsabilité solidaire, des problèmes d'organisation d'aide technique réciproques ; il s'agit d'abord d'accroître la production des biens et services dans le cadre et sous la forme la plus appropriée aux besoins des pays intéressés et l'augmentation de débouchés, la levée de ce que l'on appelle les obstacles apparaissant alors utiles, à condition de *suivre* et non pas de précéder les décisions prises en matière d'organisation et de stabilisation des prix.

III. — Nous faisons des réserves sur trois problèmes abordés au cours des discussions de la semaine dernière :

1° Nous ne croyons pas que la demande de consommation des produits tropicaux dépende dans une mesure notable des tarifs ou des droits internes de consommation existants ; étant moi-même un important consommateur de tabac, je sais, par expérience, que l'augmentation du prix de ce produit, dans lequel en France l'impôt entre dans une très grande proportion, n'a que très peu d'effet sur ma demande et que celle-ci dépend plutôt de l'importance globale de mon revenu ; je rappelle, par ailleurs, qu'avec l'enrichissement des pays développés à économie de marché, les importations se sont accrues pendant les périodes 1953-1955 et 1959-1961, pour le café de 1.820.000 tonnes à 2.375.000 tonnes, pour le cacao de 659.000 tonnes à 802.000 tonnes, pour les bananes de 2.810.000 tonnes à 3.728.000 tonnes et pour les matières grasses de 1.495.000 à 1.895.000 tonnes ; sans doute peut-on trouver dans les pays à économie centralement planifiée des pourcentages d'augmentation plus grands, mais cela est dû, non pas à l'existence ou à l'inexistence de tarifs ou de droits intérieurs, mais au fait d'un accroissement de revenu, d'autant plus important en pourcentage que l'on part de plus bas ; en effet, on peut multiplier plus rapidement la consommation d'un individu qui n'absorbe que 0,200 à 0,400 kg de café ou de cacao par an que celle d'un individu qui achète déjà par an 4 à 6 kg de café ou 7 à 9 kg de bananes. En tout cas, le taux d'augmentation des importations de café en France a été plus élevé en 1963-1964, où les cours étaient en hausse qu'en 1961-1962 où les prix étaient réduits.

2° Je crois erroné de mettre au premier plan de la préoccupation des pays en voie de développement la recherche de l'accroissement de la production et de la vente des récoltes qu'ils produisent maintenant ; une des différences entre pays industrialisés et pays encore retardés est que les pays industrialisés ont un marché intérieur considérable et extérieur secondaire, alors que c'est l'inverse pour les autres pays ; ils ont gardé de la période coloniale un système qui les rend complètement dépendants de leurs exportations, et les oblige souvent à importer une partie importante de la nourriture indispensable à l'alimentation de leur population ; dépendants ainsi des ventes à l'exportation, ils sont souvent ligotés par des décisions dont l'origine est située hors de leur territoire, décisions de pays importateurs ou de grandes organisations commerciales internationales qui échappent à tout contrôle et réalisent un prélèvement important dans l'ensemble du circuit de distribution.

Les pays en voie de développement éprouvent donc le besoin de diversifier leurs productions, d'accroître leurs cultures vivrières afin de mieux nourrir leur population et de pouvoir consacrer le produit de leurs exportations à l'achat de l'outillage absolument indispensable pour leur entrée dans l'économie moderne, aussi semble-t-il qu'avant d'envisager ce qu'il serait souhaitable de faire pour accroître les débouchés dans ces pays, il est nécessaire de payer à leur juste prix les produits qu'ils exportent maintenant.

En fait, lorsque j'entends parler d'accroître les débouchés avant de stabiliser les prix, je ne puis m'empêcher de penser aux industriels du XIX<sup>e</sup> siècle qui disaient à leurs ouvriers : « Travaillez plus et vous gagnerez davantage ». Heureusement nous avons d'abord augmenté les salaires et réduit les heures de travail et cela a favorisé les progrès de la productivité. Il en est de même aujourd'hui pour les pays en voie de développement, lorsque nous aurons stabilisé les prix et aidé à la réorganisation des productions, alors seulement l'accroissement des débouchés pourra prendre un sens positif.

3° Une dernière observation sur les critiques que provoquent les accords préférentiels existant entre la Communauté Economique Européenne et les pays africains associés. Il est probable que ces préférences pourront être progressivement abandonnées, le jour où le prix des produits en question sera universellement stabilisé à un niveau raisonnable et les échanges extérieurs réglementés par une technique analogue à celle que nous proposons ; cet abandon représentera alors un apport à un effort commun consenti par tous ; en attendant on voit mal les pays associés lâcher la proie pour l'ombre et sacrifier une réalité qui existe sur l'autel d'un soi-disant libre échange dont l'ensemble des pays sous-développés ne peuvent être que les victimes, car l'essence même d'un régime libéral est la recherche systématique de l'abaissement des prix et l'élimination brutale des moins aptes.

Ceci dit, j'en viens aux propositions de ma délégation au sujet de l'organisation des marchés.

\* \* \*

## PROPOSITIONS DE LA DÉLÉGATION FRANÇAISE AU SUJET DE L'ORGANISATION DES MARCHÉS

Selon nous, il faudrait que les producteurs de matières premières reçoivent un prix juste, rémunérateur et stable. Cela conduira à un relèvement appréciable des prix par rapport à ceux qui étaient pratiqués sur les marchés internationaux en 1962 pour la plupart des prix.

En effet, comme le déclarait notre représentant à la Commission du commerce international des produits de base en 1962 :

« Il n'est pas légitime que les pays évolués acquièrent les produits de base à des prix qui ne laissent pas aux exportateurs une marge permettant le relèvement du niveau de vie et un financement autonome des investissements ; prix qu'ils se refusent à admettre à l'égard de leurs propres producteurs (d'où le protectionnisme et les subventions).

« Il n'est pas davantage légitime que les pays industrialisés obtiennent des prix de plus en plus élevés pour les articles manufacturés, fabriqués à partir de matières premières de moins en moins coûteuses dans des conditions de productivité sans cesse améliorées, sans prendre des mesures propres à assurer à tous les participants à l'acte de production un juste prix de leurs produits ou de leurs services. Les prix ne sont pas facteur d'une offre et d'une demande globale du produit, mais d'une offre et d'une demande internationale, portant le plus souvent sur des quantités marginales et leurs fluctuations sont amplifiées par des facteurs psychologiques et spéculatifs.

« Il n'est pas légitime enfin que les consommateurs ne paient pas les produits à leur valeur raisonnable et fassent appel aux contribuables pour subventionner les producteurs ».

Certains ont prétendu voir dans notre position la défense d'intérêts nationaux égoïstes. On a dit que, si nous consentions des surpris à l'achat, c'était pour nous ménager des surpris à la vente. Naturellement, quand le franc était surévalué et que le contingentement était général, des phénomènes de ce genre ont pu apparaître. Mais cet argument a perdu toute valeur depuis 1958 avec la libération des échanges. Ainsi nos ventes dans la zone franc, considérée comme privilégiée, représentait 33% de nos exportations en 1958, elles n'en représentent plus aujourd'hui que 17%.

On a dit aussi que nous voulions, par le biais du relèvement des prix mondiaux, vendre plus cher notre blé. Si cela était, nous ferions un marché de dupe car notre proposition vise l'ensemble des produits, y compris les tropicaux, et chacun sait que nous sommes importateurs nets de produits agricoles.

Si ces prétendues raisons ne résistent pas à l'examen, nous avons des motifs fondamentaux, politiques et moraux de préconiser le relèvement des prix.

Comment espérons-nous parvenir aux objectifs que nous venons de définir ?

Comme cela a déjà été indiqué dans de nombreuses enceintes internationales, notre souci est d'adapter les moyens aux conditions propres à

chaque marché particulier de manière à n'apporter à la structure actuelle des marchés que les modifications indispensables.

J'entends donc essentiellement être pragmatique et si, pour répondre à de nombreuses demandes, je donne maintenant quelques indications sur les mécanismes qui pourraient être utilisés, je tiens à répéter que nous sommes parfaitement ouverts à la discussion sur ces sujets avec tous nos collègues et que nous avons dans l'esprit, ainsi que le ministre Pisani le déclarait à la Conférence de la F.A.O., en novembre dernier : « Aucun d'entre nous, à aucun moment, n'a eu et n'aura le pouvoir de définir seul la politique que tous doivent élaborer ensemble ».

C'est dans cet esprit que je vous présente les observations qui suivent et que je vous prie de les accueillir.

Tout d'abord, quels produits sont justiciables des mécanismes que nous préconisons ?

A notre avis, il convient d'envisager séparément les produits tempérés ou mixtes, comme les céréales, le riz, le sucre, les oléagineux ; les produits proprement tropicaux tels que le café, le cacao, le thé, les bananes ; enfin les principales matières premières industrielles :

### I. — Produits tempérés ou mixtes

Les accords à prévoir devraient comporter les aspects suivants :

a) Les pays producteurs et consommateurs concerteraient leurs politiques commerciales pour ajuster l'offre à la demande solvable de façon à rapprocher les prix du marché mondial des prix pratiqués sur les marchés intérieurs des pays développés.

b) L'écoulement des excédents sous forme d'aide alimentaire ferait également l'objet d'actions concertées dans le cadre des politiques générales d'aide au développement, afin de favoriser la croissance économique des pays bénéficiaires et en tenant compte des intérêts légitimes des pays exportateurs.

c) Des recettes d'exportation convenables devraient être garantie aux pays exportateurs moins développés. On pourrait concevoir que dans certains cas les pays riches prennent en charge des fournitures de produits agricoles entre pays moins développés, au titre de l'aide alimentaire, ce qui permettrait d'offrir un nouveau type de débouchés aux pays exportateurs.

d) On favoriserait l'expansion des échanges intra-régionaux entre pays moins développés, de manière à resserrer les liens de coopération régionale et à éviter des exportations et des importations irrationnelles.

Selon le cas, ces accords prendraient la forme d'engagements souples ou d'obligations plus rigides et utiliseraient des techniques variées : contrats multilatéraux, quotas d'exportation, contingents d'importation, fixation des marges de soutien des prix, voire arrangement en vue de concerter les politiques de production et de commercialisation. Ces lignes directrices étant fixées, quels seraient les mécanismes applicables aux principaux produits ?

*Blé et céréales secondaires.*

On utiliserait l'actuel accord sur le blé dont les limites de prix pourraient être progressivement relevées, afin de rapprocher le cours mondial des prix intérieurs européen et américain.

Un accord analogue, déjà envisagé depuis plusieurs années, serait conclu pour les céréales secondaires (maïs, orge, sorgho).

*Viande de bœuf.*

L'accroissement constant de la demande, principalement dans les pays développés, y compris les pays de l'Est, conduit à un accroissement considérable des exportations (environ 25% entre 1954-1958 et 1962) et à une hausse sensible des prix internationaux. C'est le produit qui a connu depuis 1928, c'est-à-dire sur une longue période, la hausse de prix la plus importante.

Un accord sur la viande, qui pourrait avoir un caractère relativement souple, devrait viser à un double objectif :

— conserver aux pays moins développés des recettes satisfaisantes compte tenu de leurs disponibilités exportables et de l'évolution de la demande ;

— leur assurer des prix équitables, compte tenu des différences de qualité, de la préférence des consommateurs entre celles-ci et du mouvement de hausse sur les marchés internationaux. On pourrait envisager des dispositions permettant de rapprocher les prix à l'importation du prix intérieur dans les pays acheteurs, s'il existait des décalages sensibles entre les deux catégories de prix.

*Produits laitiers.*

Ces produits intéressent plus les pays en voie de développement sur le plan de l'aide alimentaire que sur celui de l'exportation, si ce n'est par les incidences qui en résultent sur le marché des oléagineux tropicaux. Un accord international n'en reste pas moins souhaitable afin d'harmoniser les intérêts des producteurs développés et qui, pour tenir compte des besoins du Tiers monde, devrait prévoir :

— une orientation des productions vers les utilisations industrielles du lait (lait en poudre) en vue d'alléger les excédents de beurre et d'accroître le volume des produits utilisables pour l'aide alimentaire ;

— un relèvement du prix du beurre sur le marché mondial, de manière à permettre le relèvement des prix des oléagineux tropicaux qui servent à la fabrication de la margarine.

*Sucre.*

Plus de la moitié du commerce mondial fait déjà l'objet d'organisations régionales de marché (Etats-Unis, Commonwealth, Zone Franc) ou d'accords bilatéraux (pays de l'Est). En revanche, depuis la mise en sommeil de l'accord international, le marché libre subit des fluctuations excessives et dangereuses, qui portent préjudice tout à coup aux producteurs et aux consommateurs, et rendent nécessaire une stabilisation à des niveaux

raisonnables. On pourrait envisager par conséquent une solution du type suivant :

— un nouvel accord international serait conclu, incorporant les accords bilatéraux et les organisations de marché ;

— les exportations réalisées par les pays moins développés vers les pays développés au titre du marché libre bénéficieraient des prix intérieurs du pays importateur. Les échanges entre pays moins développés pourraient s'effectuer à des prix moins élevés, en particulier dans le cadre d'accords régionaux.

#### *Riz.*

Les échanges intra-régionaux des pays asiatiques occupent une place considérable dans le commerce mondial du riz. Les exportations des pays moins développés vers les pays développés sont devenues relativement faibles en raison de l'accroissement de la demande locale ou régionale et de la concurrence des pays exportateurs développés. Il conviendrait donc de prévoir :

— des dispositions assurant aux exportateurs moins développés des recettes d'exportation équitables en tenant compte d'une expansion souhaitable des échanges intra-régionaux. Les pays développés pourraient accepter à cet effet de limiter leurs propres ventes ;

— la possibilité de faire bénéficier les exportateurs moins développés des prix intérieurs du pays importateur ;

— la possibilité d'utiliser les excédents des pays exportateurs moins développés pour une aide alimentaire, notamment sur le plan régional, financée par les pays développés.

#### *Oléagineux.*

Le problème est assurément plus complexe que pour les autres produits : multiplicité des produits oléagineux qui, pour chaque groupe, comportent à la fois graines et huiles, relative interchangeabilité de ces produits entre eux, usages différents auxquels on peut les destiner (huiles alimentaires, margarine, tourteaux, savonnerie), concurrence des graines animales et des huiles d'animaux marins.

Pour remédier à la situation actuelle, caractérisée par une situation très déprimée des cours, on peut concevoir des arrangements qui comporteraient les éléments suivants :

— les pays exportateurs développés, y compris les pays de l'Est européen, accepteraient de limiter leurs ventes, ce qui devrait permettre à la fois une amélioration des débouchés offerts aux oléagineux tropicaux et un relèvement des prix, ce relèvement profitant d'ailleurs également aux exportations de soja. On fixerait des prix moyens d'objectifs, aux environs desquels les pays intéressés devraient s'efforcer, par des actions concertées, de stabiliser les marchés ;

— le prix du beurre serait maintenu à un niveau suffisant pour éviter de peser sur les cours de la margarine et, par là même, sur les cours des oléagineux utilisés à fabriquer celle-ci ;



— on favoriserait l'accroissement des échanges entre pays moins développés, notamment sur une base régionale, afin que les pays exportateurs profitent davantage de l'accroissement de la demande dans les pays déficitaires ;

— l'accord sur l'huile d'olive serait renforcé par des dispositions de caractère économique.

## II. — Produits tropicaux

### *Café.*

L'accord actuel fournirait le cadre des mesures à envisager. Comme l'avait proposé la France lors des négociations de l'accord, il conviendrait d'ajouter à celui-ci un mécanisme de prix, faute duquel il semble difficile de parvenir à la stabilisation du cours. Les expériences de baisse dans les dernières années, puis tout récemment de hausse, en ont démontré la nécessité. Les prix seraient stabilisés entre des cours minima et maxima, dont le respect serait assuré par un ajustement automatique des quotas.

Les limites de prix pourraient être fixées de manière à consolider dans une large mesure la hausse récente et à rétablir les écarts plus raisonnables entre les diverses variétés.

### *Cacao.*

Le projet d'accord récemment examiné et qui comporte un mécanisme de prix pourrait constituer l'instrument d'organisation du marché.

### *Thé.*

Les cours sont faibles et un accord semble opportun. Il pourrait soit revêtir la forme d'un accord de quotas, par exemple du type cacao, soit présenter un caractère plus souple en permettant simplement de concerter les politiques commerciales des pays intéressés, en fonction des besoins du marché et du niveau de cours recherché.

Une attention particulière devrait être réservée aux ventes entre pays en voie de développement, des prix inférieurs pourraient être prévus dans des accords bilatéraux.

### *Bananes.*

Le problème ne se pose pas dans les mêmes termes que pour les produits précédents. Les conditions de production et de commercialisation des bananes, notamment leur caractère de denrée périssable, exigent par la force des choses une organisation de marché qui se traduit le plus souvent par une intégration très poussée du circuit commercial. Les marges de commercialisation, qui varient selon les pays et qui peuvent être considérables, jouent un rôle important dans la formation du prix à la consommation.

Il est par conséquent difficile de parler d'un marché international « libre » des bananes, alors que le commerce de ce produit se partage en fait entre,

d'un côté, les marchés organisés par les pouvoirs publics du Royaume-Uni, en France et en Italie, de l'autre, les marchés organisés par de puissantes sociétés privées.

On pourrait concevoir les dispositions suivantes :

— les pays producteurs latino-américains, groupés au sein d'une organisation commune, agiraient en vue d'obtenir des sociétés commerciales des conditions de prix à l'exportation comparables à celles des marchés « protégés » ;

— on s'efforcera d'harmoniser les politiques pratiquées au bénéfice des différents groupes de productions, afin d'assurer des prix harmonisés et rémunérateurs et une répartition équitable des débouchés.

### III. — Matières premières industrielles

Pour les matières premières industrielles, il conviendrait de rechercher un niveau de prix qui, tout en étant rémunérateur, éviterait d'accélérer le processus de substitution qui leur est propre et finalement de réduire les recettes des pays producteurs.

La solution la plus appropriée semblerait de conclure des accords mondiaux pour les principaux produits, dont l'accord sur l'étain pourrait constituer le précédent. On fixerait des limites de prix (minimum et maximum) qui seraient périodiquement révisés pour tenir compte de l'offre et de la demande à moyen et long terme en fonction des besoins des industries consommatrices et de l'évolution technique, notamment quant à l'emploi de produits de substitution.

Des quotas d'exportation pourraient être appliqués si ces interventions ne suffisaient pas à stabiliser les cours.

Les pays développés s'engageraient à ajuster leur politique de vente de façon à ne pas menacer les débouchés des pays moins développés.

Des consultations seraient régulièrement organisées dans le cadre des accords entre représentants des industries consommatrices, des producteurs de produits naturels et des producteurs de produits de substitution, afin d'éviter autant que possible les dangers d'une concurrence trop brutale pour les produits naturels et de faciliter aux producteurs de ceux-ci les adaptations nécessaires.

Je voudrais m'attarder quelques instants sur un mécanisme souvent mentionné dans les enceintes internationales et auquel je n'ai pas fait allusion : le prélèvement à l'importation.

Le système du prélèvement peut être conçu, soit comme une alternative aux accords de produits envisagés plus haut, soit comme une solution provisoire en attendant la conclusion de ces accords, soit enfin comme un mécanisme supplémentaire destiné à les compléter.

Un prix plancher serait garanti à l'importation par les pays développés pour un produit donné. Le prix du marché continuerait à se former librement, mais si ce prix était inférieur au prix plancher, un prélèvement égal à la différence serait appliqué lors de l'entrée du produit dans le pays importateur. Le montant du prélèvement serait ensuite ristourné au pays exportateur, qui recevrait au total l'équivalent du prix garanti pour chaque unité vendue.

En principe, le mécanisme pourrait s'appliquer à tous les produits alimentaires, y compris éventuellement certains produits d'importance secondaire dans le commerce mondial. Il serait cependant préférable de l'utiliser d'abord pour quelques grands produits tropicaux, comme le café et le cacao, dont la vente s'effectue dans des conditions relativement simples et bien connues. J'observe à ce propos que le système peut être utilisé indifféremment soit pour relever les cours mondiaux effectifs, soit pour prévenir la chute de ceux-ci au-dessous d'un certain plancher convenu.

En ce qui concerne le mécanisme de la ristourne, la première solution consisterait à rembourser directement le prélèvement à l'Etat exportateur, qui devrait s'engager à le consacrer en tout ou partie à financer ses programmes de développement.

Une autre solution consisterait à affecter ce montant à un Fonds international destiné à financer des opérations d'investissements dans l'ensemble des pays moins développés, et non plus au seul bénéfice des pays exportateurs. On s'écarterait d'un mécanisme purement commercial pour entrer dans le domaine de l'aide financière proprement dite.

Mais la répartition serait sans doute très difficile sur un plan mondial. Aussi pourrait-on envisager une formule intermédiaire, selon laquelle le prélèvement serait versé à un Fonds de développement commun, soit à l'ensemble des pays exportateurs du produit considéré, soit plutôt aux pays exportateurs groupés sur une base régionale. Ces pays répartiraient ensuite entre eux les fonds ainsi mis à leur disposition.

Sur le plan de l'organisation du marché, en l'absence d'accords internationaux de produits ou en attendant la conclusion de ceux-ci, on pourrait fixer, pour chaque pays exportateur, les quantités qui donneraient lieu à l'application du système sur la base des références d'exportations antérieures. On pourrait également prévoir que le prélèvement appliqué à l'ensemble des importations du produit considéré en provenance des pays moins développés serait réparti entre les exportateurs au prorata des ventes antérieures, même si les quantités réellement exportées venaient à se modifier. Il s'agirait alors d'un mécanisme voisin des systèmes de compensation financière par produit, tel qu'il a été envisagé par certains économistes.

Au cas où il existerait des accords internationaux comportant des dispositions quant aux prix et aux débouchés, le prélèvement jouerait le rôle d'une sauvegarde supplémentaire. Il n'aurait plus qu'un caractère résiduel, mais pourrait constituer, ne serait-ce qu'au point de vue psychologique, un frein à la baisse des cours qui aiderait au bon fonctionnement des accords. Cette solution serait probablement la meilleure, puisqu'elle permettrait de réaliser une véritable organisation des marchés.

De toute manière, pour définir les modalités adoptées, il serait nécessaire que le système du prélèvement fit l'objet d'engagements internationaux, soit dans le cadre des accords de produits, soit indépendamment de ceux-ci : niveaux de prix, conditions d'utilisation des sommes ristournées, quantités à prendre en considération, etc.

## RÉPONSE AUX OBJECTIONS

De nombreuses objections ont été formulées, d'autres le seront. Elles sont les bienvenues, car elles aident à la mise au point du plan. Avant d'y répondre, j'accepte bien volontiers que ce plan — même amélioré à la suite de travaux auxquels il devrait donner lieu — ne sera pas parfait. La situation actuelle est catastrophique et la poursuite des errements actuels l'aggraverait sans doute encore. Aucun plan humain ne sera jamais parfait. Le problème est de savoir s'il apportera nettement plus de bienfaits qu'il ne créera de difficultés. Nous le croyons fermement. Ma délégation aura l'occasion de répondre aux questions qui lui seront posées ; pour l'immédiat je désire présenter quelques observations en réponse à celles qui ont déjà été faites.

1° *Le plan est trop dirigiste.*

Le libéralisme pur est défaillant et le demeurera. Ce n'est pas dans des cadres libéraux que les pays, les plus récemment industrialisés, à commencer par le Japon au début de l'ère Meiji ont opéré leur transformation. Les industries naissantes dans les pays en voie de développement demandent une forte protection et elles en ont besoin. L'agriculture de toute une série de pays serait ruinée sans organisation de marché.

Il faut donc introduire un certain degré de dirigisme. La conciliation du libéralisme souvent souhaitable et du degré de dirigisme nécessaire se fera au sein des mécanismes propres à chaque produit.

2° *Le système est trop complexe.*

Il exigera probablement une réglementation plus étroite chez les importateurs — généralement développés et déjà dotés de services qualifiés — que chez les exportateurs moins développés. On n'a pas fait de reproche de complexité aux mécanismes des caisses de stabilisation françaises ni à ceux du « CommonWealth Sugar Agreement ». Les nouvelles réglementations ne seront pas plus compliquées et le Royaume-Uni n'accepte-t-il pas d'en faire l'expérience en introduisant le 1<sup>er</sup> juillet prochain, pour les céréales, un mécanisme de prix minimum avec prélèvements éventuels.

3° *Il sera trop long à mettre en place.*

C'est une question de volonté. Si l'on est décidé à agir et d'accord sur l'objectif, certains secteurs peuvent être organisés dans les deux prochaines années et même plus rapidement quand on se basera sur des accords existants — céréales, café, étain — qu'il suffira d'améliorer.

4° *Risques de rigidité dans les structures du commerce international.*

Une cristallisation des structures actuelles pénaliserait les producteurs les plus efficaces.

Il est certain que, par définition, toute organisation de marché impose des limites à la concurrence en obligeant exportateurs et importateurs à

accepter une discipline. C'est déjà vrai dans le cadre des accords de produits existants.

L'absence d'organisation ne fait-elle pas subir à tous les producteurs le préjudice des cours bas et instables, pas toujours (pas bien souvent même) à l'avantage des consommateurs, sans qu'il en résulte une orientation plus rationnelle de la production. La baisse réduit les producteurs à une condition misérable, elle réduit rarement la production.

L'organisation des marchés donnera le moyen d'harmoniser de façon rationnelle les politiques nationales. Elle doit prévoir le mécanisme d'ajustement de l'offre en fonction de l'évolution de la demande pour telle qualité ou pour telle origine. Elle peut même laisser jouer un large degré de compétition, sous réserve de maintenir les prix, et n'est-ce pas le cas des caisses de stabilisation et de l'accord sucrier du Commonwealth.

#### *5° Difficultés de déterminer le juste prix.*

Cela doit faire l'objet d'une négociation difficile mais possible si l'on est d'accord sur les objectifs. Ici encore un exemple du « Commonwealth Sugar Agreement », des accords franco-africains sur le café, etc. Il ne faudrait pas aborder la négociation avec des états d'esprit divergents sur l'objectif : ces différences de conception au début des travaux sont sans doute la cause de l'échec de la Conférence sur le cacao. En tout cas, le prix de référence serait fixé par négociations entre les gouvernements des pays exportateurs et des pays importateurs.

#### *6° Risques de surproduction.*

La baisse des prix n'a pas toujours empêché la surproduction. Souvent les producteurs — surtout dans le secteur agricole — s'efforcent de compenser par une augmentation du volume la diminution des prix unitaires. Cela s'est remarqué dans le cas de productions tropicales et aussi tempérées : par exemple la limitation en France de la protection du marché du blé à un certain quantum, le surplus recevant le prix mondial quel qu'il soit et l'établissement de lourdes taxes de résorption n'ont pas eu d'effet notable sur la production.

J'ajoute, et ceci est important, qu'un relèvement des prix à l'exportation n'entraîne pas nécessairement une baisse des prix à la production. Le gain supplémentaire peut servir pour partie à relever les niveaux de vie des populations, il doit être largement utilisé à l'équipement du pays. à la diversification de ses productions et à son industrialisation.

En outre, comment peut-on parler de surproduction lorsque tant de besoins alimentaires demeurent insatisfaits dans le monde et que tant d'hommes souffrent de la faim ou de mal nutrition ? Et puis, n'y-a-t-il pas des groupes de produits pour lesquels des signes de pénurie se font déjà sentir ?

#### *7° Risques de diminution de la consommation et substitution.*

L'élasticité de la demande est faible dans les pays à haut niveau de consommation. C'est ainsi que les hausses de prix sur certains marchés n'ont pas réduit le volume des échanges qui a même continué à s'élever

sensiblement, et ne semblent pas avoir réduit fréquemment la consommation finale. Les niveaux de prix envisagés sont parfois voisins des cours actuels, généralement analogues à ceux qui prévalaient avant la baisse accentuée des dernières années. Si même il y avait une légère baisse en volume, ce dont je doute, tout au plus au ralentissement de courte durée selon moi du rythme d'accroissement de la demande, les gains rapportés par une hausse des prix seraient considérablement supérieurs à la perte éventuelle des revenus par réduction du volume. Il s'y ajouterait l'énorme bénéfice dérivé de la stabilité des prix.

De plus, en ce qui concerne les produits tempérés, la hausse des prix sur les marchés internationaux n'irait pas au-delà d'un rapprochement entre ceux-ci et les prix intérieurs des pays développés sans dépasser ces derniers. Mais elle permettrait déjà de réduire les « montants de soutien » et les subventions à l'exportation si souvent condamnés. Si le profit servait à réduire le coût des denrées alimentaires essentielles au bénéfice, des populations à faible pouvoir d'achat, comme nous le proposons, elle apporterait en même temps une contribution importante à la solution du problème de la faim.

#### 8° *La charge du programme.*

L'observation précédente explique pourquoi la hausse des prix des produits tempérés ne se traduirait pas par une charge supplémentaire pour les pays en voie de développement, mais au contraire par une alimentation plus abondante à un niveau de prix plus favorable.

En ce qui concerne les pays développés le système entraînerait des charges nouvelles, inégalement réparties suivant le degré de dépendance des importations. Il y aurait certainement un transfert des ressources des pays riches vers les pays pauvres, mais celui-ci aurait le mérite de se rattacher aux échanges. Les pays développés ne peuvent continuer à prétendre refuser à ceux qui produisent pour eux à l'extérieur de leurs frontières, la protection qu'ils accordent à leurs nationaux. Ils sont d'ailleurs obligés d'accepter les prix élevés en période de hausse, quand ceux-ci résultent du jeu des marchés et que les écarts sont considérablement amplifiés par la spéculation. Au moins la stabilisation des cours les préserverait des hausses les plus excessives, généralement des plus spéculatives. Et si l'on se réfère aux prix en vigueur sur les marchés internationaux il y a quelques années, il est permis de se demander si le retour à ces niveaux de prix représenterait une charge illégitime pour les principaux importateurs ou si ce n'est pas plutôt d'un bénéfice illégitime que ceux-ci ont profité au détriment des producteurs moins développés du fait des baisses accusées qui se sont produites ces dernières années.

Monsieur le Président,

Permettez-moi, en conclusion, de rappeler quelques principes que nous croyons essentiels :

1° La délégation française ne présente pas un plan détaillé, complètement élaboré ; elle indique seulement une orientation d'ensemble ; comme elle n'a, en la matière, aucun intérêt national, elle n'a présenté ces idées

que pour servir de base aux discussions ; ses propositions ne sauraient avoir de suite que si elles trouvent des réactions favorables au sein de la Commission ; dans ces cas, après avoir entendu les observations, les questions et les justes critiques présentées par les autres pays, nous espérons qu'il nous sera possible, *tous ensemble*, de présenter à la Conférence plénière quelques *principes d'action*, permettant ensuite de procéder à des négociations spécialisées par produit ou par région, pour assurer leur application.

2° Ces principes indiquent cependant, certaines *options* ; il ne serait pas convenable de présenter à l'Assemblée plénière, des résolutions analogues aux plateformes électorales de certains partis politiques, réunissant des revendications susceptibles de plaire à tous, mais ne présentant pas nécessairement de cohérence logique. Nous vous proposons au contraire de prendre ensemble conscience de nos responsabilités communes dans un monde où il ne s'agit plus de laisser faire, de laisser passer, ni de suivre les règles d'un soi-disant marché libre ; notre tâche est de définir les besoins de production des pays en voie de développement, avec l'aide financière et technique qui s'impose au service de programmes de production régionaux discutés et élaborés en commun. Ceci implique de la part des pays en voie de développement des efforts considérables en particulier, chez plusieurs, des réformes profondes de leurs structures agraires ; les pays industrialisés de leur côté devront progressivement réorganiser leur économie pour l'adapter aux nécessités de la solidarité internationale.

3° Notre Conférence, représentant la première tentative internationale de présenter ces problèmes dans une optique nouvelle, il ne faut pas s'attendre à ce qu'elle aboutisse d'ici le 15 juin à des mesures donnant satisfaction à tous. C'est pourquoi, je crois que le soi-disant acte final, dont nous parlons tous, sera en réalité un acte de naissance, naissance sans doute d'institutions nouvelles, adaptation d'institutions anciennes à de nouvelles tâches ; mais surtout naissance d'une attitude nouvelle, conscience d'une responsabilité solidaire que nous contribuons à répandre dans l'opinion publique mondiale ; c'est là la tâche exaltante à laquelle sont appelés, non seulement les gouvernements que nous représentons, mais chacun de nous individuellement.